

Charte éthique des Associations de Solidarité Internationale

Edition 2025-2026

Cette charte a pour but d'apporter un cadre aux projets des associations de Solidarité Internationale tout au long de leur mandat et dans la réalisation de leur mission. Elle est née d'une réflexion commune autour de la multiplication et de la démocratisation des projets de Solidarité Internationale menés par des étudiant(e)s en orthophonie.

Une première version de cette charte est née d'un groupe de travail animé par la **FNEO** lors du Week-End de la Solidarité Internationale de Tours, en mars 2018. Une seconde version, inspirée de la première, a été co-écrite par différentes associations de *Solidarité Internationale* en 2025. Cette version a été adaptée afin de faciliter l'accompagnement des associations dans son application.

Elle promeut les valeurs communes de respect sur les plans culturel, social et environnemental dans les projets de Solidarité Internationale. Les associations, par leur adhésion à la présente charte, pourront intégrer le réseau de la **FNEO** en qualité de membre qualifié (collège B), et administrer les points relatifs à la Solidarité Internationale lors de ses Conseils d'Administration et Assemblées Générales, ainsi que prendre part à l'élection du Bureau National. Elles s'engagent ainsi à :

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT(E)S EN ORTHOPHONIE

- Mettre en œuvre les principes ci-après et à les défendre,
- Suivre pour les pôles Présidence au moins une formation sur la Solidarité Internationale proposée par la **FNEO**,
- Être présentes à au moins deux temps démocratiques de la **FNEO** durant leur mandat,
- Avant la signature de la charte éthique, l'Association de Solidarité Internationale réalise un appel avec un(e) membre du Bureau National de la **FNEO**.